

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**PARTICIPATION
FINANCEMENT
ETUDE DE
DEPLACEMENT
RD 783**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita - JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Absent :

- Bruno BORDENAVE

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Paul DADEN à Michel TANGUY

- Yoann GUYON à Luc LAURENT

- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 19 mars 2019

Stéphanie ALITURKI est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que la route départementale (RD) 783 est le principal axe routier du territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA). Il a une vocation de transit entre les villes de Quimper et Concarneau, puis vers Trégunc, Pont-Aven et Quimperlé ainsi qu'une vocation de desserte locale.

En raison du trafic élevé, de la géométrie de certains carrefours, plusieurs difficultés existent sur cet axe engendrant de l'insécurité et des phénomènes de congestion.

Afin de résoudre ces problématiques, il a été décidé de lancer une étude de déplacements qui tiendrait compte de l'urbanisation future et dont les objectifs sont :

- Préserver la fonction de transit de la RD 783,
- Sécuriser les carrefours,
- Sécuriser les modes de déplacements doux,
- Améliorer la fluidité de l'axe, l'écoulement du trafic

Cette étude dont le coût est estimé à 108 000 € TTC serait financée par le département du Finistère à hauteur de 50 % (54 000 €), Concarneau Cornouaille Agglomération à hauteur de 15 % (16 200 €) et les communes de Concarneau et Trégunc au prorata du linéaire de voirie concerné soit 33 480 € pour Concarneau et 4 320 € pour Trégunc.

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le **- 8 AVR. 2019**

ID : 029-212902936-20190326-DE260318-DE

Une fois la répartition arrêtée par les assemblées délibérantes, un courrier sera transmis au département du Finistère pour l'en informer et demander des garanties financières sur les travaux qui suivront les conclusions de l'étude (inscription au plan pluriannuel d'investissement du département).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 11 mars 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, par 23 voix, approuve la participation au financement de l'étude de déplacements sur la route départementale 783 et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU, JAFFREZIC M. et ALITURKI s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 29 mars 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

